L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLÉANS,
VENDREDI, 22 JUILLET 1892.

PETITES ANNONCES.

DEMANDES.

ON demande—Homme de confiance pour soigner jardin, cheval et vache. Beau gage, bonne maison, recommandations requises. S'adresser aux initiales A. M., bureau de l'A. 21 juil—2f 2

ON demande—Une femme comme gardienne et ménagère. S'adresser, 30 Chartres. 22nd—1f

DEMANDE—Une dame veuve, pouvant faire le ménage, faire de la couture, désire trouver à s'employer dans une famille. Maîtresse au No 153 rue de l'Hôpital, entre Bourgogne et Hamparts. 10 juil—

ANNONCES JUDICIAIRES.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Il certifie que le 25ème jour de mai 1892, jugement a été rendu en cette cour dans l'affaire ci-dessous intitulée et dans les termes et chiffres suivants, à savoir :

Interdiction de Jules Godolphin Leech—No 35,29—Division "B".

La loi et les témoignages étant pris en considération, et pour les raisons données dans la décision écrite de la Cour rendue et enregistrée ce jour; il est ordonné, adjugé et décrété qu'il soit prononcé dans cette affaire définitivement et déclarant Jules Godolphin Leech à être sujet à un état habituel d'imbécillité, d'insanité, et ayant l'esprit dérangé, et incapable de prendre soin de sa personne et de ses biens, et décrétant son interdiction, et qu'une réunion de famille soit convoquée dans ladite paroisse, pour Geo. C. Proot, ne sire, à l'effet de recommander une personne compétente pour agir et être nommé comme curateur de l'interdit dans cette affaire. Jules Godolphin Leech; la dite réunion de famille devant être composée des personnes ci après nommées nées et parents de l'interdit dans cette affaire, savoir : A. H. May, John F. Peters, Wm Karter, A. Commaro, Joseph D Taylor, Charles Ludwig et John W. Leech et que les frais soient encourus par la succession de l'aprdit.

Jugement rendu le 23 mai 1892.

Jugement signé le 30 mai 1892.

(Signé) FRED. D. KING, Juge.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la [Scan:] ville de la Nouvelle-Orléans, ce Sam[illegible] jour de juillet en l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-douze.

EUG. DERRÉTÉ, Député-Greffier.

13 juil—2f en 20 j.

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Marco Ludini.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,376—Division D. Attendu que J. B. Viaut, administrateur public pour la paroisse d'Orléans, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Marco Ludini, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

19 juil—19 21 22

Succession de Charles Whiting.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 36,259—Division D. Avis est par le présent donné aux créanciers de feu le nommé Charles Whiting, que les lettres testamentaires d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons qu'ils en ont pour lesquelles le compte final présenté par William D. Whiting et John F. Sisner, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

16 juil—16 20 24

Succession de Louis Prieur.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 36,150—Division C—Attendu que Anthony C. Blum a présenté une pétition à fin d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Louis Prieur, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

13 juil—12 16 21

Succession de Henry Gamotte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,775—Division E—Attendu que Mme Mathilde Mascicot, veuve d'Henry Gamotte, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gamotte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

13 juil—12 16 21

Succession de Henry Gamotte.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,775—Division E—Attendu que Mme Mathilde Mascicot, veuve d'Henry Gamotte, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Henry Gamotte, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour. A. V. FLOTTE, Greffier.

13 juil—12 16 21

AVIS AUX CRÉANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 35,788—Division R.—Ordre de Cour.—Raymond Ducos vs ses créanciers.—Comme il apparaît que le rapport demandé par le pétitionnaire dans cette affaire a été refusé par ses créanciers, qu'une réunion des créanciers de Raymond Ducos, insolvable dans cette affaire, soit convoquée et tenue de la manière prescrite par le lit jugement J. Wenck, notaire public, en son bureau, No 158 rue Commune, en cette ville, le LUNDI, 15ème jour d'août 1892, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires de dit insolvable, et s'en syndic, voter sur le décharge, sur les conditions de son plus de propriété et sur toutes autres mat ère qui pourront leur être soumises et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.

(Signé) F. A. MONROE.

Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, siégeant à la place de l'Hon. Fred. D. King, juge de la dite cour, Division B, maintenant absent sur congé.

Pour copie conforme.

JOS. H. MANUEL, Député Greffier.

13 juil—4f en 20 j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—No 36,062—Division—Goodenant Brothers vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers de Goodenant Brothers pour la raison commerciale composée de Lazard Goodenant & Edward Goodenant, soit convoquée et tenue pardevant Fr derick Adolph, notaire en cette ville, dans le but de voter sur leur application pour un répit de un et demi-an; que la dite réunion soit tenue pardevant Frederick Adolph, notaire en cette ville, à partir de SAMEDI, 23 juillet 1892, à 11 heures A. M., que F. B. Thomas, Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents de la dite raison commerciale et de leurs noms et jusqu'à nouvel ordre de cette Cour, toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens de la dite raison commerciale et les membres individuels soient par conséquent suspendues.

Nouvelle-Orléans, 14 juillet 1892.

Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.

Pour copie conforme.

J. D. RAMOS, Député Greffier.

14juin—2f en 23jui

J. Hanemann, Président. J. E. Maun, Vice-Pre.

RAPPORT SEMI-ANNUEL

—DE LA—

Banque d'Epargnes Germania,

NO. 51 RUE DU CAMP,

A la clôture des affaires le 30 juin 1892.

ACTIF.

Actions et bons	$411,143 00
Prêts garantis par propriétés foncières	247,902 13
Prêts à échéances (garantis par collatéraux)	170,902 13
Prêts sur demande (garantis par collatéraux)	924,232 82
Meubles et installations	750 00
Comptant	165,434 61
Total	$1,920,534 69

PASSIF.

Capital payé	$100,000 00
Profits non divisés	194,003 34
Devoir: Profits après frais de l'opérations, taxes et dépenses courantes	941,378 44
Mises $290,154 27 payée aux déposants pour 6 mois d'intérêt et $4,000 aux actionnaires	34,154 27
Réserve sur les profits de cette année	17,223 97
Total réservé à date 194 903 34	
Dû à 5,507 déposants	1,665,731 28
Total	$1,920,534 69

Je certifie que le rapport ci dessus est une exacte vraie et correcte de l'état de situation.

G. AD. BLAYTER, Caissier.

Assermenté pardevant moi, ce 30me jour de juillet 1892.

W. O. HART, Notaire.

Glover—Attesté:

A. VIZARD.

J. E. MERILH.

LE FRANCO-LOUISIANAIS,

JOURNAL HEBDOMADAIRE

PARAISSANT LE SAMEDI.

Spécialement dévoué aux intérêts des populations Françaises de la Louisiane et du Sud-Ouest des Etats-Unis.

Abonnement: $2 50 par an.

Propriétaire-Éditeur: LE CLUB DE LA DÉMOCRATIE FRANÇAISE.

Bureau: 109 rue de Chartres, Nouvelle-Orléans.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.

POUR LE 21 JUILLET—CLASSE No 221

Tirage de 4 Chiffres P. M.

31	41	47	54	48	20	43	53	36	61	72	21

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les journaux journaux, se font en public et journellement dans les salons de la Compagnie.

En témoignage nous apposons notre signature ce 21 juillet 1892—4 heures P. M.

J. A. A. ROUSSEAU,
W. W. GUILLEMET,
Commissaires.

Les plans de nos tirages quotidiens peuvent être vus sur tout temps dans toutes les agences.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

Plus d'Un Quart de Million Distribué.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public, et se franchise a été renouvelée comme faisant partie de la présente Constitution d'Etat de 1879, par un vote populaire énorme.

Devant continuer jusqu'au 1er janvier 1895.

Les grands tirages extraordinaires du Lion, semi-mensuellement (Juin et Décembre) et les grands tirages simples du mois de janvier et les tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Rappelez depuis vingt ans, par l'intégrité de ses tirages et le prompt paiement des lots, attestés ainsi qu'il suit :

Nous soussignés, par les présentes, que nous président à tous les tirages mensuels et semi-annuels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous jugeons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard, J. A. Early, W. L. Carroll.

Nous soussignés Banques et Banquiers payés des Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

B. M. WALMSLEY, Pres. La. Nat. Bank.
P. LANAUX, Prest. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Prest. N. O. Nat. Bank.
CARL KOHN, Prest. Union Nat. Bank.

TIRAGE MENSUEL DE $5.00

—A—

L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,

NOUVELLE-ORLEANS.

MARDI, 9 AOUT 1892.

GROS LOT: $75,000

$75,000

100,000 Numéros dans l'Urne

LISTE DES LOTS

1 Lot de	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de	20,000,	20,000
1 Lot de	10,000,	10,000
1 Lot de	5,000,	5,000
2 Lots de	2,500,	5,000
5 Lots de	1,000,	5,000
25 Lots de	300,	7,500
100 Lots de	200,	20,000
200 Lots de	100,	20,000
200 Lots de	60,	12,000
500 Lots de	40,	20,000

PRIX D'APPROXIMATION.

100 Lots de $100, soit		$10,000
100 Lots de 60,		6,000
100 Lots de 40,		4,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de 20, soit		$19,980
999 Lots de 10,		19,990
3,434 Lots se montant à		$265,460

PRIX DU BILLET:

Entier, $5; Deux-Cinquièmes, $2; Un Cinquième, $1; Un Dixième, 50 cents; Un Vingtième, 25 cents.

Prix pour les clubs, 11 billets entiers, ou leur équivalent en fractions pour $50.

TAUX SPECIAUX POUR LES AGENTS

AGENTS DEMANDÉS PARTOUT.

IMPORTANT.

ENVOYEZ L'ARGENT PAR L'EXPRESS A NOS FRAIS.

PAS MOINS DE CINQ PIASTRES,

Sur lesquelles nous paierons tous les frais et nous verons d'envoi les frais d'express sur les envois de DIX DOLLARS DE LOTS, envoyés à nos correspondants.

Adresse à PAUL CONRAD,
Nouvelle-Orléans, La.

Donnez l'adresse en plein et faites la signature lisible.

Le Congrès ayant passé des lois défendant l'envoi de la mille à VOUTRE LA Loterie, nous nous servons des Compagnies d'Express pour répondre à nos correspondants et pour envoyer les listes de lots.

Les listes officielles des lots seront envoyées sur demande à tous les agents de Louisiane après chaque tirage en nombre voulu, par Express, comme bulletin numéro.

ATTENTION—La présente charte de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, qui fait partie de la Constitution de l'Etat, et qui, en vertu d'une décision de la Cour Suprême des Etats-Unis, constitue un contrat inviolable entre l'Etat et la Compagnie de Loterie, restera en vigueur JUSQU'EN 1895.

En adoptant un lit et de la LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE vérez que le Billet soit daté à la Nouvelle Orléans, que le Lot tiré à son numéro soit payable à la Nouvelle-Orléans, que le Billet soit signé par PAUL CONRAD, Président, qu'il soit endossé avec les signatures des Généraux G. T. BEAUREGARD, J. A. EARLY et W. L. CARROLL, agissant sous la garantie de quatre Banques Nationales, par l'entremise de leurs Président, de payer n'importe quel lot présenté à leurs comptoirs.

Il y a tant de systèmes inférieurs et malhonnêtes à vendre sur le marché pour tromper les vendeurs ruyeurs d'occasion, que nous que les acheteurs doivent y faire attention, et ne payer ce montant pour avoir des BILLETS DE LA LOTERIE DE L'ETAT DE LA LOUISIANE et pas d'autres, s'ils veulent le chance du lot gagnant.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE CONSTABLE.

Mme Veve Amélie D'Hémdecourt vs George Williams.

DUXIÈME COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS—No 16,356—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Ernest Hecker, juge de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au face du mon comptoir, No 54 rue Royale, entre les rues Conti et St-Louis, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 août 1892, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré au mon bureau.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

P. AD. FORTIER,
Constable de la Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

22 juil—22 26—2 août

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Holmes Delozenal vs Joseph Raymond et Thomas J. Raymond in solidio.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 34,938—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 73 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 26 juillet 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite à savoir :

25 actions de $100 chacune, du fonds capital de la "St Mary's Mutual Fire and Water Mule Market Company, Limited", placées au nom de Joseph Raymond et nouvellement par 9 certificats No 4 à 12 inclus, à nouveau, et enregistrés comme 43, 44, 45 et 51; toutes datées du 15 décembre 1891.

Aussi, 10 actions de $100 chacune du fonds capital de la même compagnie, représentées par le certificat No 7, datées du 15 décembre 1891.

Aussi, les droits, titres et intérêts de Joseph Raymond, dans 1° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise, donnant droit à J. Raymond d'être un directeur de ladite compagnie, ou 2° une action de $100 du fonds capital de la même compagnie non encore émise et donnant droit à Joseph Duvignaud d'être un directeur dans ladite compagnie, laquelle action a été par Duvignaud assignée à Raymond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le sherif d'une propriété dans le sixième district.

Marx Levy et Frère vs Landry Dupré.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 35,751—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 73 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 13 août 1892, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'île Nos 74, borné par les rues St-Charles, Célestins, Prytanée, Marengo et Constantinople, ayant trente-deux pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de quatre vingt-huit pieds et cinq lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E.C. Hayes, par acte passé devant Chas Berenger, notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 122.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île Nos 74, borné par les rues Claiborne, Burgundy, Dumaine et St-Philippe; le dit lot est désigné par le No 3 et mesure trente-sept pieds quatre lignes de front sur la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dentièrement et très-sérieusement et à bonne crédit ont acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1886, enregistrés au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-six pieds neuf pouces, telles décrite et donnée de vingt pieds de largeur, en usage commun, et dite lots et les autres.

Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof de Fannonda de Mme par actes passés pardevant Charles E. Sol, notaire notaire en cette ville, le 3me jour de novembre 1886, enregistré dans le bureau des transferts, livre 127, folio 162.

Conditions de la vente—Comptant sur les lieux.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant W. O. Hart, notaire.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 juil—12 20 27—août 3 10 13

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente du contenu d'un magasin de Chevaux, Wagons, etc.

Comptoir à recevoir.

Meubles de maison, etc.

Bonne l'affaire de Jacob Imhof vs Mme Amelia Imhof, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 33,003—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 juillet 1892, à l'heure de midi, plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Au magasin No 92 rue Tchoupitoulas—à 10:30 heures A. M.

Premièrement: Tout le contenu, marchandises, installations, etc, que contient le dit magasin; comprenant un grand stock bien assorti de whiskies, vins, liqueurs, bière, tabacs, cigares; et aussi, meubles de bureau, installations, coffre-fort en fer; le tout devant être vendu en bloc, conformément à un inventaire déposé au mon bureau.

Deuxièmement—Un cheval noir, un cheval bai, un phaeton, un wagon, un jumper, une bouteille, etc, seront vendus en bloc.

Troisièmement—Aussi, un lot de comptes à recevoir (comprenant les lots, les doublons et les inventaires enregistrés au mon bureau.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Sheriff Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 18 22 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur dans le Premier et Deuxième Districts.

Jacob Imhof vs Mme Amelia Imhof, en femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 33,003—En vertu d'un ordre de vente en date du 9 juillet 1892, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, sur les lieux ci-après désignés, le LUNDI, 25 juillet 1892, à l'heure de midi, plus bas, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

1° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Burgundy, Dumaine et St-Philippe; le dit lot est désigné par le No 3 et mesure trente-sept pieds quatre lignes de front sur la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dentièrement et très-sérieusement et à bonne crédit ont acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1886, enregistrés au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de quatre vingt-huit pieds et cinq lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E.C. Hayes, par acte passé devant Chas Berenger, notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 122.

2° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Claiborne, Burgundy, Dumaine et St-Philippe; le dit lot est désigné par le No 3 et mesure trente-sept pieds quatre lignes de front sur la rue Dumaine, sur une profondeur de cent vingt-quatre pieds huit pouces et deux lignes, entre lignes parallèles.

Les dites deux propriétés dentièrement et très-sérieusement et à bonne crédit ont acquises par Jacob Imhof de John C. Henderson, par deux actes passés pardevant W. O. Hart, notaire, le 3 mai 1886, enregistrés au Bureau de Transferts de cette ville, livre 129, folio 151.

4° Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'île bornée par les rues Canal, Gasquet, White et Broad; le dit lot est désigné par le No 8 et mesure trente-cinq pieds huit pouces de face à la rue Canal, sur une profondeur de cent quarante-six pieds neuf pouces et cinq lignes de face à la rue Erato, sur une profondeur de quatre vingt-huit pieds et cinq lignes parallèles. Etant la même propriété qui a été acquise par Jacob Imhof, de Mme W. E.C. Hayes, par acte passé devant Chas Berenger, notaire en cette ville, le 9 juin 1883, enregistré au bureau de transfert de cette ville, livre 120, folio 122.

Ces dites propriétés ont été saisies et vendues à l'encan, à la requête de Jacob Imhof, demeurant en cette ville, à l'encontre de Mme Amelia Imhof, en femme, de la dite ville, en vertu d'un jugement rendu par la Cour Civile de District, en date du 9 juillet 1892, à la somme de $2,000 en principal, intérêts et dépens, et en vertu de l'ordre de vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, en date du 9 juillet 1892, à la somme de $2,000 en principal, intérêts et dépens.

Les dites propriétés appartiennent au défendeur, en vertu d'un jugement rendu par la